



### RÉFÉRENCES

- FORMACODE : 21012

 **LIEU :** terrain pédagogique du CFPPA

 **DURÉE & RYTHME :** 14 heures  
Horaires données à titre indicatif  
8h30-12h00 13h30-17h00

 **PUBLICS CONCERNÉS :**

- Salariés-ées
- Exploitants-tes agricoles en projet de diversification
- Particuliers

 **Groupe de 10 stagiaires maximum**

 **PREREQUIS :** aucun

Indicateurs non applicables, 1<sup>re</sup> session mise en œuvre

 de réussite à l'examen (2025)

 de satisfaction (2025)

Date MAJ : 12/09/2025

# Module Créer son propre parfum : de la production de plantes et fleurs à la création d'un parfum

 Formation qualifiante en présentiel

## Deux sessions :

- 9 et 10 octobre 2025
- 6 et 7 mai 2026

### OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et les compétences pour réaliser un atelier de production de plantes à parfum et fleurs et maîtriser les étapes de réalisation d'un parfum artisanal.

#### Compétences visées :

- Maîtriser les techniques de production d'une culture de plantes et fleurs en vue d'une extraction de principes odorants
- Réaliser les étapes de production d'un parfum artisanal à partir de composants de base naturels

### CONTENU DE LA FORMATION

1er jour - 7h :

- Matin : présentation et rapide historique de la filière des PPAM fleurs avec un focus sur la filière parfum/cosmétique
- Après-midi : terrain pédagogique : création d'un atelier de production de plantes à parfum et conduite technique (amendement, irrigation, densités, récolte, rendements...)

2me jour - 7h :

- Matin : intervention olfactologie : qu'est-ce qu'un parfum et quelles sont les principales étapes de création ?
- Après-midi : récolte de plantes et fleurs, ébauche de création d'un parfum

Les stagiaires repartent avec une eau de toilette (type eau de cologne), roll-on de 5 ml et la méthodologie de création.

#### Intervenant :

- Rémy Margiela, formateur CFPPA, producteur, transformateur de PPAM
- Jacqueline Padilla, olfactologue " Nez plus ultra " (26)



Ce module peut être complété par le module **Distillation et l'enfleurage à petite échelle des PPAM**, qui vous permettra d'acquérir les connaissances et les compétences pour réaliser des transformations de PPAM en vue d'en extraire les principes actifs et odorants.

## RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Philippe BIZEUL, directeur  
04 75 26 65 90 | philippe.bizeul@educagri.fr

Rémy MARGIELA, référent pédagogique  
04 75 26 90 42 | remy.margiela@educagri.fr

Laetitia TRACOL, référente administrative  
04 75 26 65 93 | laetitia.tracol@educagri.fr

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir plus de 18 ans

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Fiche d'inscription à retrouver sur notre site internet :  
[www.cfppa-nyons.fr](http://www.cfppa-nyons.fr)

Attendre la confirmation d'inscription avant d'effectuer des démarches de financement.

## COÛT ET FINANCEMENT

- Personnel : 210.00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- Autres financements (employeur, France Travail...) : 210.00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription
- Non éligible au CPF
- Pas de financement VIVEA

## VALIDATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des acquis, lors des ateliers, argumentation sur les pratiques observées.  
Attestation de suivi de formation.

Évaluation de la satisfaction des stagiaires : bilan écrit en fin de formation.

## POURSUITES ET DEBOUCHES

- Activités agricoles
- Entreprenariat

Activité visée : mettre en pratique les acquis dans son entreprise agricole ou son activité agricole.

## MATÉRIELS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m<sup>2</sup>, serre 80 m<sup>2</sup>, diverses cultures (PPAM, oliviers).

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Matériels et outils de mise en situation, de plantation
- Cours en salle
- Travaux de mise pratique sur le terrain

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Prévoir une tenue adaptée aux travaux en extérieur.

**INFORMATIONS PRATIQUES (hébergement, accessibilité) :**  
**DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET**  
**[WWW.CFPPA-NYONS.FR](http://WWW.CFPPA-NYONS.FR)**



Formation ouverte à partir de 6 stagiaires,  
le CFPPA se réserve le droit d'annuler la formation  
en cas d'effectif insuffisant.

